



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

innovation

Question écrite n° 82188

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les propositions formulées dans un document intitulé « le numérique, une chance à saisir pour la France », contenant 4 études et 33 propositions pour une France numérique. Il lui demande s'il compte mettre en œuvre la proposition n° 2.

Texte de la réponse

Le document « le numérique, une chance à saisir pour la France » regroupe 4 études, réalisées par une grande entreprise du numérique et les étudiants de 4 grandes écoles, et formule 33 propositions en vue de faire de la France une des nations phare du numérique. Cette ambition est aussi celle de la stratégie numérique du Gouvernement rendue publique par le Premier ministre le 18 juin 2015. Les mesures qu'elles prévoient recoupent largement les propositions du document cité par l'auteur de la question. La proposition no 2 du document « le numérique, une chance à saisir pour la France » concerne la création d'un indice de maturité numérique. La mise en place d'outils d'autodiagnostic permettant aux entreprises d'analyser leur niveau de « numérisation » est au cœur de plusieurs actions identifiées dans la stratégie nationale du Gouvernement. Ainsi, l'un des objectifs du programme « transition numérique » mis en place par le Gouvernement en 2012 pour assister les très petites entreprises dans leur transformation numérique est justement la mise en place de tels outils d'autodiagnostic. La mise en place d'outils similaires, à destination des petites et moyennes entreprises industrielles est également l'une des actions prioritaires du programme « industrie du futur » de la nouvelle France industrielle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82188

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4679

Réponse publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 2002